



---

## Demande d'autorisation de collecte de données

3 messages

---

**Arthur Ligoreau**

6 mars 2023 à 09:23

À : eric.mesmacque@mesmacque.fr

Bonjour Eric,

Merci pour votre retour.

En application du code de l'énergie et en vue de la potentielle préparation d'offres de fourniture d'électricité par nos fournisseurs partenaires, merci de me confirmer **votre autorisation pour accéder auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS aux données techniques** (consommation annuelle de référence, courbe de charge, etc...) associées au PDL :

50002113352525

Relatif au SIREN : 341923431

Pour cela, il vous suffit de m'adresser en réponse à ce mail la mention "**BON POUR ACCORD**". Cette autorisation restera en vigueur pour une durée de douze mois conformément à la loi française.

Une fois cela reçu, je pourrai évaluer la meilleure stratégie pour votre budget électricité en me basant sur ces données précises et officielles.

Bien à vous,

---

**eric.mesmacque@mesmacque.fr** <eric.mesmacque@mesmacque.fr>

6 mars 2023 à 09:40

À : Arthur Ligoreau <arthur.ligoreau@dune-energie.fr>

Bonjour Arthur

Vous avez le bon pour accord pour contacter ENEDIS.

Cordialement

ERIC MESMACQUE

Tél : 06.27.20.24.16

---

**De :** Arthur Ligoreau  
**Envoyé :** lundi 6 mars 2023 09:23  
**À :** [eric.mesmacque@mesmacque.fr](mailto:eric.mesmacque@mesmacque.fr)  
**Objet :** DUNE ENERGIE - Demande d'autorisation de collecte de données

Bonjour Eric,

Merci pour votre retour.

En application du code de l'énergie et en vue de la potentielle préparation d'offres de fourniture d'électricité par nos fournisseurs partenaires, merci de me confirmer **votre autorisation pour accéder auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS aux données techniques** (consommation annuelle de référence, courbe de charge, etc...) associées au PDL :

50002113352525

Relatif au SIREN : 341923431

Pour cela, il vous suffit de m'adresser en réponse à ce mail la mention "**BON POUR ACCORD**". Cette autorisation restera en vigueur pour une durée de douze mois conformément à la loi française.

Une fois cela reçu, je pourrai évaluer la meilleure stratégie pour votre budget électricité en me basant sur ces données précises et officielles.

Bien à vous,

---

**Arthur Ligoreau**  
À : [eric.mesmacque@mesmacque.fr](mailto:eric.mesmacque@mesmacque.fr)

6 mars 2023 à 10:12

Re-bonjour Eric,

06/03/2023 10:17

Merci, je me mets au travail. J'ai appelé EDF ce matin qui m'a dit ne pas avoir accès à votre contrat (apparemment un problème de logiciel), ils me disent envoyer un message à votre conseiller direct afin qu'il estime les potentiels frais en cas de résiliation anticipée au 1er avril de cette année.

Nous aurons besoin de cette information pour voir s' il est rentable d'aller au bout de votre contrat au vu des prix du marché qui ont bien baissé.

Bien à vous,